



**Tribunaux de l'aménagement
du territoire Ontario**

Rapport annuel

2020-2021

Adresse postale :

655, rue Bay, bureau 1500

Toronto ON M5G 1E5

Tél. : 416-212-6349 | 1-866-448-2248

Site Web : olt.gov.on.ca

Remarque : Le 1^{er} juin 2021, le Tribunal d'appel de l'aménagement local, le Tribunal de l'environnement, la Commission de négociation, la Commission des biens culturels et le Tribunal des mines et des terres ont été fusionnés pour former un nouveau tribunal unique appelé le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Ontario Land Tribunal

655 Bay Street, Suite 1500
Toronto, ON M5G 1E5
Tel: 416 212-6349 | 1 866 448-2248

Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

655, rue Bay, bureau 1500
Toronto (Ont.) M5G 1E5
Tél. : 416 212-6349 | 1 866 448-2248



Le 30 juin 2021

L'honorable Doug Downey
Procureur général de l'Ontario
Ministère du Procureur général
720, rue Bay, 11^e étage
Toronto, Ontario
M7A 2S9

Monsieur le Procureur général,

Objet : Rapport annuel 2020-2021 de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2020-2021 de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario.

Ce rapport rend compte de nos activités pour l'exercice clos le 31 mars 2021.

Depuis la création de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario en juillet 2020, nous nous employons à simplifier le processus de règlement des différends liés à l'aménagement du territoire et à le rendre plus efficace et plus accessible pour la population, et le nouveau Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire poursuivra ce travail.

Nous aurons le plaisir de continuer à collaborer avec votre ministère au cours de l'année qui vient.

Veillez agréer, Monsieur le Procureur général, nos salutations distinguées.

Marie Hubbard
Présidente
Tribunal ontarien de l'aménagement

Joe Whitehead
Directeur général
Tribunal ontarien de l'aménagement

This document is also available in English.

ISSN 2564-0445
ISBN 978-1-4868-5376-2

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2021.

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente exécutive	1
Message du directeur général	2
Au sujet de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario	3
Structure organisationnelle	4
Points saillants des activités	5
Diversité, inclusion et accessibilité	6
Perfectionnement professionnel	7
Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels	8
Commission de négociation	8
Points saillants des activités	8
Statistiques	8
Commission des biens culturels	10
Points saillants des activités	10
Statistiques	10
Tribunal de l'environnement	13
Points saillants des activités	14
Statistiques	14
Tribunal d'appel de l'aménagement local	16
Points saillants des activités	17
Statistiques	18
Tribunal des mines et des terres	20
Points saillants des activités	20
Statistiques	20
Sommaire financier	22
Annexe : Personnes nommées à Tribunaux d'aménagement du territoire Ontario	27

Message de la présidente exécutive

Au moment de la création de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario en juillet 2020, j'ai eu l'honneur d'en être nommée présidente exécutive, et j'ai le plaisir de rendre compte de nos récentes réussites dans le présent rapport annuel.

En dépit des défis auxquels nous avons dû faire face pendant notre première année d'activité, je suis fière de la résilience dont ont fait preuve nos membres et notre personnel pour continuer de fournir des services d'arbitrage au public dans les meilleurs délais possibles.

Pour faire face à la COVID-19, le personnel et les membres ont tôt fait de chercher des solutions qui permettraient de tenir des audiences numériques, et ont commencé à instruire les appels par vidéoconférence dès juillet 2020. Faisant fond sur la réussite de nos projets pilotes novateurs, nous offrons maintenant plusieurs audiences complexes quotidiennes et hebdomadaires en ligne, ce qui nous permet de continuer de tenir nos audiences rapidement et économiquement.

À titre de nouvel organisme, nous cherchons des moyens de simplifier nos processus pour servir les Ontariennes et Ontariens plus rapidement et plus efficacement. L'année écoulée nous a offert maintes occasions de moderniser et d'améliorer nos activités.

C'est le 1^{er} juin 2021 qu'un tribunal intégré, le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, a été établi. Dans le cadre de ses

activités d'arbitrage des questions liées à l'aménagement du territoire et autres questions connexes, le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire demeurera un moteur économique de la croissance et de la prospérité en Ontario. L'adoption de la loi connexe place au cœur de notre modernisation la collaboration, l'harmonie et l'unité entre les différents secteurs de compétence de notre organisme.

À titre de tribunal décisionnel intégré, l'organisme prend des mesures importantes pour éliminer les chevauchements inutiles entre les cas, rationaliser nos processus et réaliser des gains d'efficacité dans notre expertise en arbitrage et en médiation.

Je remercie tous nos membres et employés qui continuent à résoudre les affaires dont nous sommes saisis, dans les meilleurs délais possibles, et de façon équitable et raisonnée. J'attends avec plaisir de poursuivre notre collaboration pour servir la population de l'Ontario.

Cordialement,

La présidente, Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, et ancienne présidente exécutive, Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario,



Marie Hubbard

Nous cherchons des moyens de simplifier nos processus pour servir les Ontariennes et Ontariens plus rapidement et plus efficacement.

Message du directeur général

Dans le présent rapport annuel, j'ai le plaisir de vous faire part des réalisations du personnel et des membres de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario.

Depuis la création de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario en juillet 2020, nous avons fait beaucoup de travail pour nous séparer de Tribunaux décisionnels Ontario, et je remercie tous ceux et celles qui se sont employés à rendre cette transition aussi harmonieuse que possible.

En raison de la pandémie en cours, nous avons continué à trouver des moyens de répondre aux besoins de nos clients, tout en priorisant la sécurité de notre personnel, de nos membres et du public, et en suivant les recommandations de nos représentants du secteur de la santé. Nous sommes passés d'audiences présentielles à des audiences entièrement numériques, et nous continuerons de changer nos processus afin de nous concentrer sur le numérique en faisant fond sur nos réussites.

Le personnel et les membres ont collaboré pour poursuivre l'évolution de notre organisme vers l'établissement du Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, le nouveau tribunal intégré qui a vu le jour le 1^{er} juin 2021.

Notre organisme continue de chercher des moyens de moderniser ses services pour répondre plus efficacement aux besoins de ceux et celles qui se présentent devant nos tribunaux décisionnels et nos commissions, et nous restons déterminés à créer un milieu de travail qui illustre la diversité, l'inclusion et l'accessibilité. Nous attendons avec impatience de poursuivre la mise en œuvre de ces priorités dans l'avenir dans le cadre du nouveau Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Je remercie notre personnel et nos membres pour leur travail et leurs réalisations au cours de la dernière année, et j'attends avec impatience de poursuivre notre travail pour améliorer nos services pour le public.

Cordialement,

Le directeur général,



Joe Whitehead

Nous restons déterminés à créer un milieu de travail qui illustre la diversité, l'inclusion et l'accessibilité.

Au sujet de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario

En juillet 2020, les Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a été créé pour regrouper les cinq commissions et tribunaux décisionnels de l'aménagement du territoire relevant du ministère du Procureur général en un seul organisme dirigé par une présidente exécutive. Ces tribunaux et commissions étaient les suivants : Tribunal d'appel de l'aménagement local, Tribunal de l'environnement, Commission de négociation, Commission des biens culturels et Tribunal des mines et des terres.

Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario règle, par arbitrage et médiation, les questions liées notamment à l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement et du patrimoine, à l'évaluation de biens-fonds expropriés et aux mines. L'organisme se concentre sur le règlement de litiges relatifs à l'aménagement du territoire dans le but de contribuer à l'augmentation de l'offre de logements dans la province, tout en veillant à la protection de l'environnement et du patrimoine.

Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario est responsable de cinq commissions et tribunaux décisionnels qui relèvent du ministère du Procureur général :

- Commission de négociation
- Commission des biens culturels
- Tribunal de l'environnement
- Tribunal d'appel de l'aménagement local
- Tribunal des mines et des terres

Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario tient des instances à l'échelle de la province et favorise le règlement rapide d'une multitude d'affaires au moyen d'une variété de méthodes de règlement des différends. L'organisme traite les dossiers de leur ouverture à leur clôture; il peut être amené à rendre des décisions et des ordonnances ainsi qu'à formuler des recommandations à l'issue de conférences préparatoires, de séances de médiation, de conférences en vue d'un règlement et, s'il y a lieu, d'audiences en règle.

Le 19 avril 2021, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2021 visant à accélérer l'accès à la justice* (projet de loi 245), devant entrer en vigueur le 1^{er} juin 2021. Aux termes de cette loi, le Tribunal d'appel de l'aménagement local, le Tribunal de l'environnement, la Commission de négociation, la Commission des biens culturels et le Tribunal des mines et des terres ont été regroupés en un seul tribunal décisionnel appelé Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire. Ce nouveau tribunal décisionnel contribuera à réduire les retards et à rendre plus efficace le processus de règlement des différends liés à l'aménagement du territoire grâce à la création d'un forum unique où les différends seront réglés plus rapidement en éliminant les chevauchements entre les causes.



Au sujet de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario

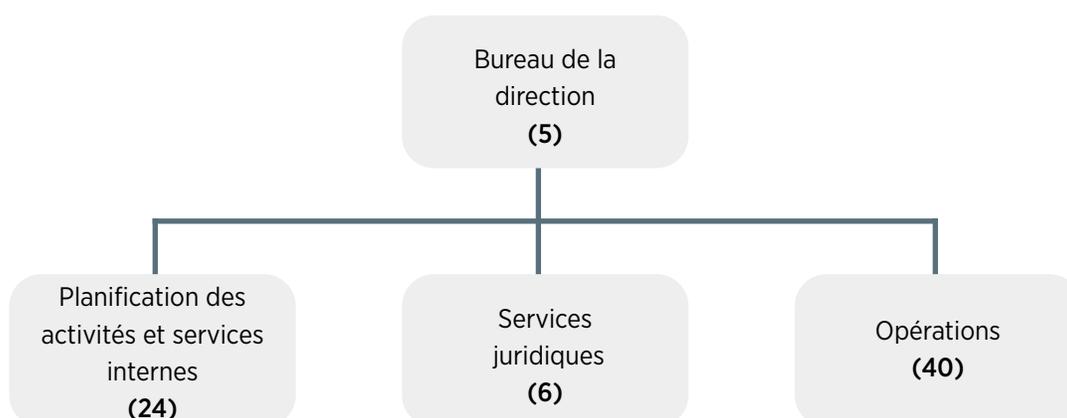
Structure organisationnelle

Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario est dirigé par une présidente exécutive, qui exerce également les pouvoirs, fonctions et responsabilités conférés par la loi à la présidence de chaque tribunal décisionnel constitutif. La présidente exécutive rend compte au ministre (c.-à-d. au procureur général) de l'efficacité avec laquelle Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario s'acquitte de son mandat. Bien qu'ils soient placés sous la direction de la présidente exécutive, les tribunaux conservent leur mandat propre prévu par la loi et leur autonomie décisionnelle. Néanmoins, ils profitent d'une coordination d'ensemble, et de la mise en commun des ressources, de l'expertise, des pratiques exemplaires et des processus, ainsi que d'un soutien sur le plan administratif et sur celui du perfectionnement professionnel. Les décisions des tribunaux sont rendues par des arbitres nommés pour un mandat de durée déterminée par décret du lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation de la présidente exécutive, du ministre et du conseil des ministres. Les arbitres rendent compte à la présidente exécutive.

L'organisation est également dirigée par un directeur général, chargé d'épauler la présidente exécutive dans la mise en œuvre des politiques et des décisions opérationnelles de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario. Le directeur général rend compte au sous-procureur général de la gestion des activités de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario. Les employés sont des fonctionnaires qui relèvent du directeur général.

Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario compte un total de 75 postes, répartis comme suit :

Personnel de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario (Nombre d'employés)



Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario compte 31 membres à temps plein et 9 membres à temps partiel. Certains membres sont nommés à plus d'une commission ou d'un tribunal décisionnel (voir l'annexe A pour une liste complète des membres).

Points saillants des activités

Harmonisation des règles

- Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a élaboré une nouvelle série de règles visant à rationaliser et à simplifier ses pratiques et ses procédures. Ces règles ont été affichées dans le site Web de TTO à des fins de consultation en janvier 2021.
- Les nouvelles règles visent à accroître les gains d'efficacité ainsi qu'à faciliter et à accélérer l'arbitrage et la médiation des différends concernant des questions liées à l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement et du patrimoine, à l'évaluation de biens-fonds expropriés, aux questions relatives aux mines et à d'autres questions dont TTO est saisi.

Passage au numérique

- Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a agi immédiatement pour protéger la santé et le bien-être de son personnel, de ses membres et de la population ontarienne.
- Pour respecter les consignes de distanciation des autorités de santé publique, la majeure partie du personnel et des arbitres télétravaillent et tous les comptoirs de services en personne sont fermés jusqu'à nouvel ordre. À l'heure actuelle, les appels sont instruits par vidéoconférence. Les audiences présentielles et celles qui comportent à la fois une composante présentielle et des moyens électroniques ne sont pas offertes.
- À mesure que la situation évolue, Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario s'emploie à fournir ses services à la population ontarienne avec le moins de perturbations possibles, tout en assurant la sécurité des Ontariennes et des Ontariens.

Accès à la justice

- Pour Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario, l'accès à la justice est au cœur de toutes ses activités. La COVID-19 a accéléré le rythme d'implantation de la technologie dans le secteur public, et Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario s'emploie à fournir les soutiens appropriés aux personnes qui comparaissent devant les tribunaux décisionnels et à aider les personnes à être des participants actifs.
- Au cours du dernier exercice, Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a entrepris de trouver de nouvelles façons d'élaborer et de fournir des ressources supplémentaires, dont un guide visant à aider les participants à se préparer en vue de leur audience électronique. Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a également offert des séances d'essai aux parties et aux participants, en prévision de leur audience numérique.
- Dans la foulée de ces initiatives, Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a aussi élaboré une politique de diffusion en continu en direct. Lorsque Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario détermine qu'une audience particulière sera diffusée en continu en direct, celle-ci est accessible au public au moyen d'un lien YouTube fourni aux observateurs.



Harmonisation des règles



Passage au numérique



Accès à la justice

Diversité, inclusion et accessibilité

Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario s'attache à créer un environnement diversifié, inclusif et accessible qui représente le public qu'il sert et répond aux besoins des diverses parties prenantes. En fixant des objectifs de diversité dans ses politiques, ses processus et ses services, l'organisme veille à ce que le public, le personnel et les membres nommés par décret bénéficient d'un espace exempt de harcèlement et de discrimination.

Formation obligatoire

Le personnel reçoit une formation sur son devoir de fournir des services diversifiés, inclusifs et accessibles, et a suivi les cours suivants :

- *San'yas Indigenous Cultural Safety Training Program* visant à accroître les connaissances et les compétences des personnes qui travaillent directement ou indirectement avec des Autochtones et à améliorer leur conscience de soi
- Modules de formation sur l'accessibilité pour fournir des services accessibles

Bien-être des employés et soutien

Le soutien de la santé mentale de nos employés et des membres de leur famille demeure une priorité. On encourage le personnel à accéder au programme AbilitiTCCi qui favorise le bien-être des employés en offrant une aide qui permet de gérer sa santé mentale et son bien-être.

Le personnel a suivi un programme obligatoire de formation en ligne sur le traumatisme indirect. Cette formation vise à :

- informer et sensibiliser le personnel relativement au traumatisme indirect;
- aider les chefs de service à faire face au traumatisme indirect en milieu de travail;
- fournir une aide aux employés pour les aider à faire face au traumatisme indirect.

Pour favoriser encore plus le bien-être du personnel, on encourage également les employés à participer à des programmes hebdomadaires qui favorisent la santé physique et mentale.

Garder le contact

Dans le contexte de la pandémie et du télétravail, Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a pris des mesures pour garder le contact au moyen d'activités, d'ateliers et de bulletins trimestriels virtuels :

- ateliers et discussions (p. ex., sur des stratégies d'adaptation pendant la pandémie);
- bulletin trimestriel mettant en relief les réalisations et les histoires d'employés et de membres.

Perfectionnement professionnel

Le perfectionnement professionnel est une fonction essentielle de notre organisation. La formation permet aux membres nommés par décret et au personnel d'acquérir les connaissances requises et d'obtenir le soutien nécessaire pour respecter les échéances prévues par la loi, et leur inculque les notions les plus pertinentes sur les textes de loi, les outils de justice administrative et les fonctions opérationnelles.

Dans toute l'organisation, nous offrons des séances de formation aux nouveaux membres et des séances spécifiques à certains tribunaux, en présentiel et à distance. La formation est dispensée en collaboration avec d'autres unités de notre organisation, et elle est assurée à l'interne par la présidente exécutive, des présidents associés, des vice-présidents, des membres, le greffier et des avocats, à l'externe par des conférenciers invités, grâce à des plateformes comme Microsoft Teams, par des modules en ligne et par apprentissage autonome et observation au poste de travail. Le plan d'accueil, d'intégration et de formation des nouveaux membres permet de s'assurer que ceux-ci sont bien intégrés et formés pour remplir leurs tâches en tant que fonctionnaires.

En 2020, l'Unité du perfectionnement professionnel et de la formation, sous la direction du vice-président du perfectionnement professionnel et du chef de l'équipe d'avocats, a élaboré un programme de formation global qui a été offert virtuellement. Ce programme comprenait deux séries de séances de formation : une série de formation pour les nouveaux membres et une série de perfectionnement professionnel. Ces séries mettent l'accent sur la façon de diriger des audiences équitables et efficaces, de rédiger des décisions éclairées et de collaborer avec les collègues, et portent sur les cadres juridiques et les politiques qui s'appliquent aux types d'appels les plus courants.

La série de formation pour les nouveaux membres consiste en une combinaison de séances d'acquisition de connaissances et d'apprentissage par l'expérience visant à préparer les nouveaux membres nommés par décret à leur première audience. La série de perfectionnement professionnel consiste en plusieurs séances qui montrent aux membres comment gérer les appels plus complexes. Les deux séries de formation comprennent des occasions d'apprentissage axé sur les compétences et d'apprentissage collaboratif.

Pour faire face à l'un des défis du télétravail, des séances sont offertes au personnel et aux membres comprenant des occasions leur permettant de collaborer dans un environnement virtuel.

Une bibliothèque électronique complète favorise le perfectionnement professionnel dans l'ensemble des tribunaux constitutifs de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario. De nouveaux contenus sont élaborés continuellement pour aider les arbitres et le personnel à effectuer leur travail et pour faire connaître les modifications apportées aux lois et aux politiques.



Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Commission de négociation

La Commission de négociation (CN) règle par médiation les différends portant sur la valeur de terrains expropriés par un pouvoir public et négocie les indemnisations.

La CN a été créée en vertu de l'ancienne loi de 1964 sur l'expropriation, que la *Loi sur l'expropriation* a remplacée le 1^{er} janvier 1970.

Points saillants des activités

Comme les rencontres en personne ont cessé temporairement en raison des mesures et des restrictions sanitaires liées à la COVID-19, la CN s'est adaptée rapidement et a commencé dès le début de la pandémie à fournir ses services de médiation par vidéoconférence. Le personnel et les membres ont reçu une formation sur Microsoft Teams pour offrir les séances de médiation virtuellement. Des processus ont été élaborés pour mettre à l'essai le système avec les parties, ce qui a permis à la CN de régler les problèmes techniques avant la séance pour assurer la réussite de la médiation.

La CN a réussi à conclure 39 séances de médiation par vidéoconférence au cours du dernier exercice. En s'adaptant aux défis posés par la pandémie, la CN a réglé plus de cas qu'elle n'en a ouvert et a réduit de 15 % le nombre de dossiers actifs.

Statistiques

Tableau 1 : Rendement de la CN (normes de service)

Indicateur de rendement	Cible	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
		Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels
Date d'une réunion de négociation fixée dans les 180 jours	85 %	99 %	85 %	87 %	77 %
Le dossier a été réglé dans les 18 mois suivant le dépôt	85 %	99 %	98 %	n.d.	n.d.

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tableau 2 : Dossiers réglés dans les 18 mois suivant le dépôt

Dossiers	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Dossiers actifs au début de l'exercice	60	63	67	83
Dossiers reçus	78	101	89	69
Nombre total de dossiers pour l'exercice	138	164	156	152
Dossiers réglés	87	104	93	85
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	51	60	63	67

Tableau 3 : Statistiques concernant le règlement des dossiers à la CN

Résultat	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Dossiers réglés par la CN	45	54	34	39
Dossiers réglés par les parties	13	17	4	23
Dossiers déposés auprès du TAAL	2	7	5	7
Dossiers administrativement clos	27	26	50	16
Total	87	104	93	85

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Commission des biens culturels

En amenant les parties à conclure un règlement ou en soumettant une recommandation à l'instance gouvernementale chargée de rendre une décision définitive, la Commission des biens culturels (CBC) tranche les différends liés à des biens culturels susceptibles d'avoir une valeur ou un caractère patrimonial, ainsi que les différends liés à la délivrance de permis autorisant des travaux archéologiques.

La compétence et les pouvoirs de la CBC lui sont conférés par la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* et la *Loi sur l'exercice des compétences légales*.

Points saillants des activités

Malgré les défis qu'a posés la pandémie de COVID-19, la CBC a continué de recevoir de nouveaux cas et à les traiter sans perturbation importante. Le nombre d'appels reçus a baissé légèrement, la CBC ayant reçu cinq cas de moins qu'à l'exercice précédent.

L'élaboration de processus numériques pour faciliter le télétravail et les audiences virtuelles a permis à la CBC de poursuivre ses activités sans interruption. Des audiences virtuelles ont eu lieu au moyen de Microsoft Teams, soutenues par l'élaboration d'un guide sur la vidéoconférence. Des séances d'essai ont été organisées avec les parties pour régler les problèmes techniques avant l'audience.

Pour la première fois en trois ans, la CBC a réussi à régler plus de cas cette année qu'elle n'en a reçu. Cela a permis de réduire de 23 % le nombre de dossiers actifs de la CBC à la fin de l'exercice.

Statistics

Tableau 1 : Rendement de la CBC (normes de service)

Indicateur de rendement	Cible	2020-2021 Chiffres réels	2019-2020 Chiffres réels	2018-2019 Chiffres réels	2017-2018 Chiffres réels
La CBC a produit un rapport ou rendu une ordonnance dans les 30 jours suivant l'audience	85 %	80 %	90 %	100 %	86 %

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tableau 2 : Répartition des dossiers à la CBC

Dossiers	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Dossiers actifs au début de l'exercice	59	57	35	24
Dossiers reçus	19	25	42	27
Nombre total de dossiers pour l'exercice	78	82	77	51
Dossiers réglés	32	23	20	16
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	46	59	57	35

Tableau 3 : Types de dossiers traités par la CBC

Exercice	2020-2021		2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Cas	Appels	Cas	Appels	Cas	Appels	Cas	Appels
Intention de la municipalité de désigner un bien	17	33	20	27	42	160	24	71
Modification d'un règlement municipal de désignation	0	0	3	10	0	0	1	1
Demande d'un propriétaire visant l'abrogation d'un règlement municipal de désignation	0	0	1	1	0	0	0	0
Opposition à l'abrogation d'un règlement municipal de désignation	2	15	1	2	0	0	1	4
Altération d'un bien patrimonial désigné	0	0	0	0	0	0	1	1
Délivrance de permis autorisant des travaux archéologiques	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	19	48	25	40	42	160	27	77

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tableau 4 : Issue des dossiers à la CBC

Dossiers	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Rapports produits	1	0	2	3
Ordonnances rendues	15	10	5	15
Retraits*	30	22	18	13

***Nota** : Les retraits découlent souvent d'un règlement entre les parties.

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tribunal de l'environnement

Le Tribunal de l'environnement (TE) étudie des demandes et instruit des appels relevant de 15 lois sur l'environnement et l'aménagement du territoire en Ontario. À titre de Bureau des audiences de la Commission de l'escarpement du Niagara, il statue également sur des appels visant des permis d'aménagement et traite des demandes de modification du Plan d'aménagement de l'escarpement du Niagara. Il joue également le rôle de Bureau de jonction des audiences et traite des demandes d'audience conjointe aux termes de la *Loi sur la jonction des audiences*.

Ses pouvoirs et sa compétence lui sont conférés par les lois suivantes :

- *Charte des droits environnementaux de 1993*
- *Loi de 2000 sur le Tribunal de l'environnement*
- *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges*
- *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*
- *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*
- *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure*
- *Loi de 2006 sur l'eau saine*
- *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*
- *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*
- *Loi sur l'exercice des compétences légales*
- *Loi sur la jonction des audiences*
- *Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara*
- *Loi sur la protection de l'environnement*
- *Loi sur les évaluations environnementales*
- *Loi sur les pesticides*
- *Loi sur les ressources en eau de l'Ontario*

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Points saillants des activités

Le dernier exercice a été marqué par d'imposants défis posés par la pandémie de COVID-19. Le nombre d'appels a diminué de 22 % par rapport aux quelques derniers exercices. Cette baisse est attribuable en grande partie à une diminution du nombre d'appels des ordonnances du directeur, ce qui peut s'expliquer par l'incidence de la COVID-19 sur les activités du ministère de l'Environnement.

Comme ce fut le cas pour l'ensemble des tribunaux décisionnels et des commissions de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario, le TE s'est rapidement adapté à la situation et a intégré plus de processus numériques afin de poursuivre ses activités. Plus particulièrement, le TE a élaboré et mis en œuvre un programme de vidéoconférences pour remplacer les événements présentiels. Le TE a commencé à tenir des vidéoconférences avec Microsoft Teams pour soutenir son entrée dans l'espace numérique, élaboré un guide sur la vidéoconférence, mis à l'essai le système et élaboré des protocoles visant à aider son personnel pour assurer la tenue des audiences.

Les vidéoconférences et d'autres processus numériques à l'appui du télétravail ont permis au TE de continuer à recevoir de nouveaux appels, de mettre au rôle des conférences préalables à l'audience, des séances de médiation et des audiences, et de rendre des décisions dans les meilleurs délais possibles pendant la pandémie. Par conséquent, le TE a réglé plus de cas cette année qu'il n'en a ouvert, ce qui lui a permis de maintenir son volume de travail constant.

Le TE a également progressé pour ce qui est de régler les dossiers accumulés. Trois des neuf dossiers accumulés ont été réglés pendant le dernier exercice. En outre, des progrès importants ont été réalisés pour les six autres dossiers qui devraient être réglés au cours du prochain exercice.

Statistiques

Tableau 1 : Rendement du TE (normes de service)

Indicateur de rendement	Cible	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
		Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels	Chiffres réels
Le TE a rendu une décision dans les 60 jours suivant l'audience	85 %	86 %	79 %	97 %	87 %

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tableau 2 : Types de dossiers traités par le TE

Exercice	2020-2021		2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Cas	Appels	Cas	Appels	Cas	Appels	Cas	Appels
<i>Charte des droits environnementaux de 1993</i>	2	20	10	9	3	3	2	2
<i>Loi sur la protection de l'environnement</i>	9	14	17	37	18	31	16	34
<i>Loi sur la protection de l'environnement - appels relatifs aux autorisations de projets d'énergie renouvelable</i>	0	0	0	0	1	1	1	1
<i>Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs</i>	0	0	1	3	0	0	0	0
<i>Loi sur les ressources en eau de l'Ontario</i>	0	0	0	0	2	3	1	1
<i>Loi sur les pesticides</i>	0	0	1	1	0	0	0	0
<i>Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable</i>	0	0	1	1	0	0	1	2
<i>Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara</i>	22	44	21	49	16	33	19	36
<i>Loi sur la jonction des audiences</i>	0	0	0	0	0	0	1	1
Total	33	78	51	100	40	71	41	76

Tableau 3 : Répartition des dossiers au TE

Dossiers	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Dossiers actifs au début de l'exercice	43	46	46	50
Dossiers reçus	33	51	40	41
Nombre total de dossiers pour l'exercice	76	97	86	91
Dossiers réglés	38	54	40	45
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	38	43	46	46

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tribunal d'appel de l'aménagement local

Le Tribunal d'appel de l'aménagement local (TAAL) instruit des affaires qui touchent diverses questions de planification, de finances et d'aménagement du territoire intéressant les municipalités, notamment celles qui concernent les plans officiels et les règlements de zonage, ainsi que toute autre question qui lui est confiée en vertu de nombreuses lois de l'Ontario.

Cadre juridique

La compétence et les pouvoirs du TAAL lui sont conférés par des lois publiques, mais également par des lois privées adoptées pour des municipalités particulières. Parmi les lois publiques pertinentes figurent les suivantes :

- *Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement*
- *Loi de 2001 sur la conservation de la moraine d'Oak Ridges*
- *Loi de 2001 sur les municipalités*
- *Loi de 2005 sur la ceinture de verdure*
- *Loi de 2005 sur les zones de croissance*
- *Loi de 2008 sur la protection du lac Simcoe*
- *Loi de 2017 sur le Tribunal d'appel de l'aménagement local*
- *Loi sur l'aménagement du territoire*
- *Loi sur l'éducation*
- *Loi sur l'exercice des compétences légales*
- *Loi sur l'expropriation*
- *Loi sur la jonction des audiences*
- *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*
- *Loi sur les évaluations environnementales*
- *Loi sur les ressources en agrégats*

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Points saillants des activités

Parmi les mesures prises pour faire face à la pandémie de COVID-19, le TAAL a permis à tous les employés de télétravailler et a mis en place des plateformes numériques. Il a aussi tiré parti d'outils numériques pour passer des dossiers papier aux fichiers électroniques et a changé sa façon de faire ses activités.

Avec l'établissement de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario, le TAAL a amorcé un certain nombre de projets, à savoir :

- Mise à jour des avis, des gabarits et des formulaires d'appel
- Améliorations continues au site Web afin de rendre l'information plus accessible et de s'assurer que les clients ont la meilleure expérience en ligne possible
- Instauration d'une nouvelle grille tarifaire et d'un protocole de réduction des droits à acquitter
- Mise en œuvre d'une approche numérique par défaut en mettant à contribution la technologie, en réduisant le nombre de copies papier requises et, partant, en augmentant l'efficacité du traitement des dossiers
- En juillet 2020, le TAAL a lancé un processus de médiation faisant appel à des médiateurs à temps partiel. Entre juillet 2020 et mars 2021, la médiation a été mise à l'essai pour 17 cas, dont 16 avec succès.

Au cours de l'année écoulée, le TAAL a vite fait d'établir un nouveau processus de prestation des services, passant des audiences en personne aux audiences électroniques par vidéo ou par téléphone.

Le TAAL gère actuellement les appels en vertu de deux processus législatifs différents.

Le TAAL continue de régler les affaires passées en assurant une gestion proactive des cas, et le nombre de dossiers a beaucoup diminué. Dans les cas pertinents, le TAAL a délégué aux autorités approbatrices la tâche de confirmer si les conditions ont été respectées et a établi un nouveau statut des critères applicable aux cas inactifs. À l'heure actuelle, on compte 550 dossiers ouverts, dont 375 actifs. De septembre 2020 à la fin de l'exercice, 21 % des dossiers passés ont été fermés ou sont devenus inactifs. Cela représente seulement 32,5 % des dossiers passés qui demeurent actifs.

Parmi tous les cas actifs, il en reste 17 qui relèvent du projet de loi 139 et qui seront clos à la fin de 2021.

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Statistiques

Tableau 1 : Rendement du TAAL (normes de service)

Indicateur de rendement	Cible	2020-2021 Chiffres réels	2019-2020 Chiffres réels	2018-2019 Chiffres réels	2017-2018 Chiffres réels
Le TAAL a rendu une décision dans les 60 jours suivant la fin de l'audience	85 %	85 %	71 %	72 %	76 %
Cas de dérogation mineure (instance indépendante) où le TAAL a tenu une première audience dans les 120 jours suivant la réception d'un dossier d'appel complet	85 %	24 %	55 %	42 %	31 %
Autres cas où le TAAL a tenu une première audience dans les 180 jours suivant la réception d'un dossier d'appel complet	85 %	80 %	67 %	51 %	73 %

Tableau 2 : Répartition des dossiers au TAAL*

Dossiers	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-18
Dossiers actifs au début de l'exercice	1 330	1 704	1 864	1 642
Dossiers reçus	528	552	634	1 067
Nombre total de dossiers pour l'exercice	1 858	2 256	2 498	2 709
Dossiers réglés	560	926	794	845
Dossiers actifs à la fin de l'exercice	1 298	1 330	1 704	1 864

***Nota** : Les variations mineures dans les données déjà déclarées découlent de la saisie tardive de renseignements sur les cas dans les systèmes.

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tableau 3 : Dossiers

Dossiers	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Dossiers d'appel ouverts	973	992	1 017	2 100
Affaires entendues	748	1 308	1 446	1 470
Décisions rendues	953	1 205	1 153	1 195

Tableau 4 : Types de dossiers traités par le TAAL

Exercice	2020-2021		2019-2020		2018-2019		2017-2018	
	Dossiers	Appels	Dossiers	Appels	Dossiers	Appels	Dossiers	Appels
Dérogations mineures	155	162	209	215	204	217	329	340
Autorisations	123	126	148	151	123	138	160	166
Règlements municipaux de zonage	90	113	111	171	136	189	140	319
Plans officiels et modifications	112	276	90	148	118	171	251	434
Refus ou défaut d'agir concernant le zonage	139	139	110	110	120	120	377	380
Plans de lotissement/condominiums	20	20	30	30	60	62	130	135
Structure municipale et autres (y compris les plans d'implantation)	72	73	52	52	65	66	179	277
Redevances d'aménagement	9	10	50	81	19	26	16	24
Indemnisation foncière	52	54	33	34	27	28	33	33
Finances municipales	0	0	0	0	0	0	2	2
Total	772	973	833	992	872	1 017	1 617	2 100

*Nota : Les variations mineures dans les données déjà déclarées découlent de la saisie tardive dans les systèmes de renseignements sur les cas.

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tribunal des mines et des terres

Le Tribunal des mines et des terres (TMT) examine et tranche les affaires dont il est saisi en vertu de lois administrées par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines et le ministère des Richesses naturelles et des Forêts.

Le TMT a compétence exclusive sur la plupart des affaires relevant de la *Loi sur les mines* ainsi que sur les instances concernant les droits civils et de propriété privée relativement à cette loi.

Au fil du temps, d'autres pouvoirs et fonctions lui ont été attribués pour qu'il puisse statuer sur des affaires relevant de la *Loi sur les offices de protection de la nature*, de la *Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel*, de la *Loi sur les ressources en agrégats*, de la *Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières* et de la *Loi sur l'évaluation foncière*.

Points saillants des activités

Au cours du dernier exercice, de nouveaux processus administratifs ont été établis à la suite des modifications apportées à Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario. Pendant la mise en œuvre des nouveaux processus, certains dossiers inactifs ont été retirés de la charge de travail, reflétant avec plus d'exactitude le travail du TMT.

Comme pour les autres tribunaux décisionnels faisant partie de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario, la COVID-19 a eu des répercussions sur la charge de travail du TMT. Globalement, on peut conclure que la pandémie a réduit le nombre typique d'appels déposés au TMT pendant l'exercice 2020-2021. La pandémie a accéléré le recours aux audiences électroniques et, par conséquent, les Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario ont tenu la majeure partie de leurs audiences par voie électronique. En outre, la COVID-19 a eu une incidence sur les activités des tribunaux judiciaires, ce qui a également entraîné des répercussions sur la documentation dont le TMT a besoin. Dans certains cas, il a fallu plus de temps que prévu pour que les dossiers passent au stade de l'audience.

Statistiques

Tableau 1 : Indicateurs de rendement du TMT

Indicateur de rendement	Cible	2020-2021 Chiffres réels	2019-2020 Chiffres réels	2018-2019 Chiffres réels
Le dossier a été réglé dans les 18 mois suivant le dépôt	85 %	83 %	97 %	n.d.
Une décision a été rendue dans les 60 jours suivant la fin de l'audience	85 %	82 %	97 %	97 %

Points saillants des activités des commissions et des tribunaux décisionnels

Tableau 2 : Types de dossiers traités par le TMT

Type de dossier	2020-2021	2019-2020	2018-2019	2017-2018
<i>Loi sur les mines</i>	8	17	21	19
<i>Loi sur les offices de protection de la nature</i>	0	12	10	6
<i>Loi sur l'aménagement des lacs et des rivières</i>	0	0	0	1
<i>Loi sur les ressources en pétrole, en gaz et en sel</i>	1	0	0	1
<i>Loi sur l'évaluation foncière</i>	0	0	2	4
<i>Loi sur les ressources en agrégats</i>	0	0	0	0
Total	9	29	33	31

Sommaire financier

En juillet 2020, les Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a été créé pour regrouper les cinq tribunaux décisionnels et commissions relevant du ministère du Procureur général et responsables des questions liées à l'aménagement du territoire (c.-à-d. le Tribunal d'appel de l'aménagement local, le Tribunal de l'environnement, la Commission de négociation, la Commission des biens culturels et le Tribunal des mines et des terres) en un seul groupe distinct de Tribunaux décisionnels Ontario.

Tribunaux décisionnels Ontario et Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario ont collaboré pour assurer une transition en douceur, et le travail se poursuit pour répartir les ressources entre ces deux groupes. Pour l'exercice 2020-2021, Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a fonctionné en fonction de l'affectation et des dépenses de Tribunaux décisionnels Ontario.

Dans le cadre de la transition, les données financières de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario pour l'exercice 2020-2021 sont présentées pour Tribunaux décisionnels Ontario ci-dessous. Lorsque c'est possible, les dépenses propres à Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario pour la période allant du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021 sont résumées ci-dessous également.

Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario entend poursuivre l'examen de ses activités pour optimiser l'utilisation de ses ressources, notamment en modernisant et en simplifiant ses pratiques et processus, de façon à offrir de meilleurs services à l'ensemble des Ontariennes et des Ontariens.

Statistiques

Tableau 1 : Comparaison des dépenses

Dépenses	Tribunaux décisionnels Ontario 2020-2021*	Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario 2020-2021**
Salaires et traitements	55 913 912 \$	5 717 299 \$
Avantages sociaux	8 173 465 \$	691 339 \$
Transports et communications	1 582 358 \$	124 112 \$
Services	16 967 922 \$	1 460 034 \$
Fournitures et matériel	447 767 \$	91 549 \$
Recouvrements	(395 806 \$)	
Total	82 689 618 \$	8 084 333 \$

*Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (y compris les dépenses de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario).

** Pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021.

Sommaire financier

Les revenus sous forme de frais de dépôt de requête reçus par le Tribunal d'appel de l'aménagement local ont été transférés dans le Trésor du gouvernement de l'Ontario.

Tableau 2 : Comparaison des revenus

	Tribunaux décisionnels Ontario 2020-2021*	Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario 2020-2021**
Revenu total	11 516 867 \$	603 695 \$ ^

*Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (y comprend les revenus de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario).

** Pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021.

^Frais de dépôt de demande pour le Tribunal d'appel de l'aménagement local (les frais de dépôt de requêtes du Tribunal d'appel de l'aménagement local ont augmenté le 1^{er} juillet 2020).

Tableau 3 : Rémunération des personnes nommées aux tribunaux décisionnels et aux organismes de réglementation

Poste	Personnes nommées à temps plein (rémunération annuelle)			Personnes nommées à temps partiel (rémunération journalière)			Fonc. prof. / relations de travail*
	2 premières années	3 années suivantes	5 dernières années	2 premières années	3 années suivantes	5 dernières années	
Présidents exécutifs	200 780 \$	212 564 \$	224 349 \$		858 \$		n.d.
Présidents	174 184 \$	186 621 \$	199 059 \$		744 \$		788 \$
Présidents associés	174 184 \$	186 621 \$	199 059 \$		744 \$		788 \$
Vice-présidents	136 545 \$	146 311 \$	156 077 \$		583 \$		788 \$
Membres	110 482 \$	118 378 \$	126 273 \$		472 \$		788 \$

Sommaire financier

Tableau 4 : Comparaison de la rémunération versée aux membres à temps plein et à temps partiel

	Tribunaux décisionnels Ontario 2020-2021*	Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario 2020-2021**
Rémunération des membres à temps plein nommés par décret	17 220 889 \$	2 458 657 \$
Rémunération des membres à temps partiel nommés par décret	6 448 500 \$	328 645 \$
Total	23 669 389 \$	2 787 302 \$

*Pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021 (y comprend les Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario).

** Pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 mars 2021.

Sommaire financier

Tableau 5 : Montants affectés à Tribunaux décisionnels Ontario

Salaires et traitements	63 322 400 \$
Avantages sociaux	7 797 500 \$
Transports et communications	3 262 400 \$
Services	6 695 200 \$
Fournitures et matériel	752 900 \$
Paie ment de transfert	10 000 000 \$
Recouvrements	(457 300 \$)
Total	91 373 100 \$

Tableau 6 : Dépenses de Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

Dépenses	2020-2021
Salaires et traitements	5 717 299 \$
Avantages sociaux	691 339 \$
Transports et communications	124 112 \$
Services	1 460 034 \$
Fournitures et matériel	91 549 \$
Recouvrements	
Total	8 084 333 \$

Sommaire financier

Tableau 7 : Revenus de Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire

Frais de dépôt de requêtes	2020-2021
Tribunal d'appel de l'aménagement local	603 695 \$

Tableau 8 : Rémunération des membres à temps plein et à temps partiel de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario

	2020-2021
Rémunération des membres à temps plein nommés par décret	2 458 657 \$
Rémunération des membres à temps partiel nommés par décret	328 645 \$
Total	2 787 302 \$

Annexe : Personnes nommées à Tribunaux d'aménagement du territoire Ontario

En vertu de la *Loi de 2009 sur la responsabilisation et la gouvernance des tribunaux décisionnels et les nominations à ces tribunaux*, les membres d'un tribunal décisionnel ou d'une commission doivent être nommés à l'issue d'un processus concurrentiel fondé sur le mérite. Cette loi exige aussi que la nomination de chaque nouveau membre soit appuyée par le président exécutif, et recommandée par lui au procureur général de l'Ontario.

Les membres de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario continuent de participer à l'amélioration de l'organisation, de ses tribunaux décisionnels et de l'administration du système de justice administrative de la province.

Tribunaux décisionnels Ontario, Division de l'environnement et de l'aménagement du territoire : 1^{er} avril 2020 – 30 juin 2020 Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario : 1^{er} juillet 2020 – 31 mars 2021

Nom	Commission / tribunal décisionnel	Poste et classification	Première date de nomination	Dernière date d'échéance du mandat
Andrews, Kurtis	TAAL	Membre à temps plein	25 mars 2021	24 mars 2023
Arpino, Marianna	TAAL	Membre à temps plein	17 oct. 2019	16 oct. 2022
Ballagh, Margot	TAAL	Membre à temps plein	13 sept. 2019	12 sept. 2021
Beccarea, Robert ▪	CN	Membre à temps partiel	20 nov. 2020	19 nov. 2021
	TAAL	Membre à temps partiel	17 oct. 2019	16 oct. 2022
Bhullar, Jatinder	TAAL	Membre à temps plein	10 oct. 2019	9 oct. 2022
Bishop, Gregory ▪	TTO : CN / CBC / TE / TAAL / TMT	Président exécutif suppléant à temps plein	23 juill. 2020	8 juill. 2022
	TE	Président associé à temps plein	1 ^{er} juill. 2020	8 juill. 2022
Bradley, Janet	TAAL	Membre à temps partiel	5 sept. 2019	4 sept. 2020
Braun, Shannon	TAAL	Membre à temps plein	5 nov. 2020	4 nov. 2021
Brown, David	TAAL	Membre à temps plein	26 juin 2019	25 juin 2021
Bruce, Laurie	TE	Membre à temps partiel	22 oct. 2014	21 oct. 2024

Annexe : Personnes nommées à Tribunaux d'aménagement du territoire Ontario

Name	Commission / tribunal décisionnel	Poste et classification	Première date de nomination	Dernière date d'échéance du mandat
Bryson, Chantelle	TAAL	Membre à temps plein	18 avril 2018	17 avril 2020
Burton, Gillian ▪	CN	Membre à temps partiel	9 juill. 2020	8 juill. 2021
	TAAL	Membre à temps partiel	17 oct. 2019	16 oct. 2022
Chipman, Dale	TAAL	Membre à temps plein	17 oct. 2019	16 oct. 2022
Colbourne, Douglas ▪	CN	Membre à temps partiel	9 juill. 2020	8 juill. 2021
	TAAL	Membre à temps partiel	10 oct. 2019	9 oct. 2022
Cooke, Steven	TAAL	Membre à temps plein	5 sept. 2019	4 sept. 2023
Douglas, John	TAAL	Membre à temps plein	18 avril 2018	17 avril 2020
Helt, Maureen ○	CN / CBC / TE / TAAL / TMT	Vice-présidente à temps plein	14 déc. 2019	30 juin 2020
Hubbard, Marie ▪	TTO : CN / CBC / TE / TAAL / TMT	Présidente exécutive à temps plein	1 ^{er} juill. 2020	31 déc. 2021
	TAAL	Présidente associée à temps plein	21 août 2019	20 févr. 2022
Jackson, Helen	TE	Membre à temps plein	24 mai 2011	23 mai 2021
	TAAL	Membre à temps plein	24 mai 2011	23 mai 2021
Jacobs, Sarah ▪	TTO : CN / CBC / TE / TAAL / TMT	Vice-présidente à temps plein	3 déc. 2020	2 déc. 2022
	TAAL	Membre à temps plein	23 juill. 2014	22 juill. 2024

Annexe : Personnes nommées à Tribunaux d'aménagement du territoire Ontario

Name	Commission / tribunal décisionnel	Poste et classification	Première date de nomination	Dernière date d'échéance du mandat
Jovanovic, Stephen ◦	CN	Président associé à temps partiel	14 févr. 2019	30 juin 2020
	TMT	Président associé à temps partiel	14 févr. 2019	30 juin 2020
	CBC	Vice-président à temps partiel	9 janv. 2020	30 juin 2020
	TE	Vice-président à temps partiel	9 janv. 2020	30 juin 2020
Joyner, Douglas	TAAL	Membre à temps plein	13 sept. 2019	12 sept. 2021
Lanthier, David ▪	TAAL	Vice-président	27 févr. 2020	26 févr. 2022
	TAAL	Membre à temps plein	4 mai 2016	3 mai 2021
Makuch, Richard, G.M.	TAAL	Vice-président à temps plein	7 juin 2017	6 juin 2024
Middleton, William	TAAL	Membre à temps plein	24 avril 2020	23 avril 2022
Morris, Warren	CN	Membre à temps partiel	18 mai 2017	25 juill. 2022
	TE	Membre à temps partiel	10 mai 2017	25 juill. 2022
Nelson, Daniel	CBC	Membre à temps partiel	22 oct. 2014	24 oct. 2021
Ng, Tee Fung	TAAL	Membre à temps plein	10 oct. 2019	9 oct. 2022
Prevedel, Anthony	TAAL	Membre à temps plein	8 oct. 2020	7 oct. 2021
Restoule, Karen ◦	TTO : CN / CBC / TE / TAAL / TMT	Présidente exécutive suppléante à temps plein de Tribunaux décisionnels Ontario	17 mars 2020	30 juin 2020

Annexe : Personnes nommées à Tribunaux d'aménagement du territoire Ontario

Name	Commission / tribunal décisionnel	Poste et classification	Première date de nomination	Dernière date d'échéance du mandat
Robinson, Nicholas	TAAL	Membre à temps plein	29 oct. 2020	28 oct. 2021
Russo, Mario	TAAL	Membre à temps plein	17 sept. 2020	16 sept. 2022
Schiller, Susan ▪	TAAL	Vice-présidente à temps plein	4 janv. 2011	3 janv. 2022
	CBC	Membre à temps partiel	4 févr. 2021	3 août 2021
Sills, Mary-Anne ▪	TAAL	Vice-présidente à temps plein	25 oct. 2019	25 oct. 2022
	TAAL	Membre à temps plein	3 juill. 2007	24 oct. 2020
Steinberg, Robert	CN	Membre à temps partiel	4 mai 2011	3 mai 2022
Swinkin, Gerald	TAAL	Membre à temps partiel	24 août 2016	11 sept. 2021
Taylor, Blair S.	TAAL	Membre à temps plein	17 oct. 2012	16 oct. 2022
Tousaw, Scott	TAAL	Membre à temps plein	31 mai 2017	30 mai 2024
Tucci, Carmine	TAAL	Membre à temps plein	17 janv. 2020	16 janv. 2022
Tuckey, Bryan	TAAL	Membre à temps partiel	12 déc. 2019	11 déc. 2021

Annexe : Personnes nommées à Tribunaux d'aménagement du territoire Ontario

Nom	Commission / tribunal décisionnel	Poste et classification	Première date de nomination	Dernière date d'échéance du mandat
Vincent, Sharyn ▪	TAAL	Présidente associée à plein temps	1 ^{er} juill. 2020	8 juill. 2022
	TAAL	Vice-présidente à temps plein	27 févr. 2020	26 févr. 2022
Weir, Sean ▲	TTO : CN / CBC / TE / TAAL / TMT	Président exécutif à temps plein de Tribunaux décisionnels Ontario	2 déc. 2020	1 ^{er} déc. 2022
Wilkins, Hugh ▪	TE	Membre à temps partiel	20 nov. 2020	19 nov. 2021
	TAAL	Membre à temps partiel	2 mars 2016	23 avril 2022
	TAAL	Membre à temps plein	24 avril 2020	23 avril 2022

Le symbole ▲ indique :

Le mandat de président exécutif de Tribunaux décisionnels Ontario n'a pas pris fin, mais l'établissement du nouveau groupe le 1^{er} juillet 2020 a mis fin au rôle de la personne nommée au sein de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario.

Le symbole ▪ indique :

Les personnes nommées dont le poste au sein de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario a changé au cours de l'exercice 2020-2021.

Le symbole ○ indique :

Les personnes nommées qui, au 1^{er} juillet 2020, n'étaient pas des personnes nommées de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario ou ont cessé d'être des personnes nommées de Tribunaux de l'aménagement du territoire Ontario au 31 mars 2021.